

REINSCRIPTIONS

Les réinscriptions des élèves du Lycée Schœlcher s'effectueront selon le calendrier suivant :

REINSCRIPTIONS DES ELEVES		
JUIN 23	En Classes de Tles GENERALES	
	Judi 15 de 7h30 à 13h00	Élèves issus des classes : 101 – 102 - 103
	Vendredi 16 de 7h30 à 13h00	Élèves issus des classes : 104 – 105 - 106
	En Classes de Tles TECHNOLOGIQUES	
	Lundi 19 de 7h30 à 13h00	Élèves issus des classes : 1STMG1 – 1STMG2
	En Classes de 1ères GENERALES	
	Mardi 20 de 7h30 à 13h00	Élèves issus des classes de : 201 - 202 - 203 - 204
	Mercredi 21 de 7h30 à 12h00	Élèves issus des classes de : 205 - 206
	Judi 22 de 7h30 à 13h00	Élèves issus des classes de : 207- 208 - 209
	En Classes de 1ères TECHNOLOGIQUES	
	Mardi 27 de 7h30 à 13h00	Élèves issus des classes de Seconde de l'établissement affectés en 1^{ère} STMG
	En Classes de BTS - 2^{ème} Année	
	Vendredi 23 de 8h00 à 11h00	Etudiants de 1 ^{ère} Année de BTS GPME et MCO

La réinscription sera validée lorsque le dossier complet, correctement renseigné avec les pièces demandées, sera retourné à l'établissement aux dates ci-dessus.

Le badge permettant l'accès au CDI et à la restauration scolaire devra être remis au moment de la réinscription pour être réinitialisé pour l'année scolaire 2023-2024

☞ Pièces à joindre pour les élèves entrant en Premières ou Terminales:

- **3 photos d'identité de moins de 3 mois**, identiques et non reproduites sur simple papier, le nom et le prénom de l'élève inscrits lisiblement au dos des photos
- **Photocopie de la carte d'identité nationale ou du passeport de l'élève** (ou de la carte de séjour pour les autres nationalités)
- Eventuellement l'attestation d'assurance 2023 - 2024
- Les élèves de nationalité française ayant atteint 16 ans révolus doivent transmettre, même après la période d'inscription, une copie de l'attestation de recensement effectué à la mairie de leur domicile ou sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N24> ; ou alors l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC). L'un ou l'autre de ces deux documents, est indispensable pour l'inscription au baccalauréat.

☞ Pièces à joindre pour les étudiants Techniciens supérieurs :

- **3 photos d'identité de moins de 3 mois**, identiques et non reproduites sur simple papier, le nom et le prénom de l'élève inscrits lisiblement au dos des photos;
- Eventuellement l'attestation d'assurance 2023 - 2024.

Le proviseur
Didier MARIOT

